



Ecole primaire
Maurice GENEST
25 rue Victor Basch
63200 RIOM
Tel : 04/73/38/04/11
@ : ecole-elem.m-genest.riom.63@ac-clermont.fr
<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0631930f>

Compte rendu du second conseil d'école du jeudi 3 mars 2022

Présents :

Représentants de parents : Mme CAUTIER, Mme FRIGOLA-MONDRIA, Mme CALVEZ et M. RAVENEAU

Mairie : Mme CHAMPEL, conseillère municipale et Mme ECHAUBARD

Enseignants : Mmes NALLET, BAUFOND, MONNET, GONZALEZ, BARNOLA, CORBELIN, ROSSIGNOL, SALANON, MIRET, CENCERRADO, INACIO, POUMEROL, BEAU, PRIOLET, DAMON, CHOTARD, MARC et M DEBARD

ATSEM : Mme AIRES

Excusées : Mme SANCIER, IEN Riom Limagne, Mr VERMOREL, adjoint aux affaires scolaires, Mmes VLUGGENS, FLEURY, COUDIGNAT, WOJAK, HEBERT, RAMALHO, TRONCHET, ERNESTO, HOURLIER, ROCHE et M. BENVENISTE parents d'élèves

1. Les effectifs

Les effectifs actuels sont de 352 élèves sur le groupe scolaire : 122 élèves en maternelle et 230 élèves en élémentaire.

41 PS	44 MS	37 GS	50 CP	52 CE1	46 CE2	42 CM1	40 CM2
-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

Prévisions 2022-2023 : La carte scolaire 2022-2023 a été étudiée par la DSDEN. Aucune fermeture de classe n'est prévue pour la prochaine rentrée scolaire pour l'école. Il y aurait 348 élèves.

La salle de sieste ne pouvant accueillir que 40 enfants au maximum (42 PS annoncés), pour éviter de délocaliser à nouveau une partie de la sieste en BCD maternelle, une réflexion avec la Mairie va se faire pour un aménagement de la sieste.

2. Protocole sanitaire

Le protocole a changé plusieurs fois depuis le dernier conseil d'école. Lors de la période 3, il y a eu 6 protocoles différents ce qui a été très compliqué en organisation pour les enseignants, la mairie et les familles. Les parents indiquent que le manque de remplaçant n'a pas aidé à gérer le quotidien.

Merci aux parents qui nous ont soutenus pendant cette période compliquée.

Depuis le 28 février, nous sommes revenus à un protocole de niveau 2 :

- Fin du port du masque en extérieur pour les élèves et les personnels
- Possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- Allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.
- Allègement des mesures liées au dépistage : Les élèves, comme les personnels n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4)
- Allègement des consignes relatives aux voyages et sorties scolaires ainsi qu'aux réunions et rassemblements dans les établissements (journées portes ouvertes, réunions avec les parents, ...).

Suite aux annonces du jour faites par le 1^{er} ministre sur la levée de l'obligation du port du masque en intérieur à compter du lundi 14 mars, la directrice n'a pas d'autres informations. Des précisions seront données, dès que nous serons informés, sur la mise en application dans l'espace scolaire.

3. Présentation du RASED et de l'UPE2A :

- Le RASED

La structure complète d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est constituée d'un psychologue, d'un maître E (à dominante pédagogique) et d'un maître G (à dominante rééducative).

Le poste de maître G de l'école a été fermé en 2020 et la demande de réouverture n'a pas été actée. Ce poste n'ayant pas été pourvu pendant une année, il a été supprimé.

- Le psychologue scolaire (Mme BERNARD) aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Elle réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Elle mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents.

- Le « maître E », enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique (Mme CHOTARD) apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées dans le cadre des activités scolaires. Elle intervient en relation duelle, en petit groupe ou même dans la classe à la demande des enseignant(e)s. Elle n'a pas de contact direct avec les parents.

- Le « maître G », enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative (absent à Maurice Genest) apporte une aide aux élèves qui ont du mal à s'adapter au milieu scolaire. Elle travaille en petits groupes et elle travaille selon différents axes (jeux, libération de la parole, etc). Il réalise de nombreux entretiens avec les élèves pour améliorer leur comportement.

Pour cette année scolaire, 58 demandes de suivi ont été faites : 10 élèves ont été pris en charge par la psychologue scolaire (Mme Bernard). La maître E (Mme Chotard) assure le suivi de 27 élèves. Des élèves seraient susceptibles d'être pris en charge par le maître G mais ils n'ont actuellement pas de suivi.

- **L'UPE2A :**

C'est une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants, un dispositif d'accompagnement des élèves allophones. Les élèves intègrent la classe en fonction de leur tranche d'âge. Ensuite, ils sortent de la classe pour réaliser des séances de français en petit groupe afin de réaliser un soutien linguistique. A l'école, 10 élèves d'élémentaire sont concernés 1 à 3 h par semaine. Ils devraient avoir normalement 6 à 9h par semaine.

L'aide du RASED et de l'UPE2A est une véritable aide pour l'équipe enseignante.

4. Sécurité aux abords de l'école

Les travaux pour sécuriser les rues autour de l'école devaient être terminés fin mars. Des barrières ont été installées devant les différentes portes de sortie. 4 bornes vont être installées : aux deux extrémités de la rue Victor Basch, en haut de la rue de l'Anguille (côté parvis de l'église) et à l'entrée de l'impasse Malouet. Ces bornes resteront en position haute toute la journée. Toutefois, en vue d'assurer l'accès aux riverains, la commune a prévu de mettre à disposition des badges, ils seront utilisables à toute heure sauf aux horaires d'entrées et sorties des élèves.

Le verglas du vendredi 28 janvier a posé beaucoup de difficultés aux abords de l'école, la mairie a fait son maximum pour les rues et les routes. Dans les 2 cours de récréation, l'équipe enseignante fait le constat que la pierre de Volvic et le revêtement sous les jeux en maternelle sont très glissants et même par temps de pluie.

5. Travaux

Beaucoup de petits travaux ont été faits pendant les vacances. L'éclairage des 2 salles RASED a été effectué.

6. Marché de Noël

L'école a investi en matériel pour un montant de 282,08€. Le marché a permis de recueillir 1 438,30€ soit un **bénéfice de 1 156,22€**. L'équipe remercie les familles pour leur participation à ce moment convivial, le samedi matin au marché.

Ce bénéfice va être une aide pour financer les différentes sorties scolaires.

7. Les projets, activités et sorties à venir :

- Reconducton du label E3D
- Reprise des projets en lien avec le musée Mandet et le cinéma Arcadia (Projet Gaïa, Ecole et cinéma...)
- Poursuite du projet Danse de la classe de Mme Gonzalez. La classe devrait s'associer à la fête de la ville le 26 juin pour présenter le fruit de leur travail.
- Sorties à Loubeyrat
- Mardi gras : Il sera proposé une journée déguisée le vendredi 15 avril, avant les vacances de printemps.
- Préparations de 2 voyages scolaires avec nuitées :
 - Pour les PS/MSa et PS/GS : 1 nuitée (La Mairie finance le transport soit 350€)
 - Pour les CM1/CM2 et CM2 : 2 nuitées

- Spectacles de fin d'année à la salle Dumoulin ou au Rexy en préparation. Pour l'élémentaire, deux dates ont été évoquées le 7 et 14 juin, mais celles-ci risquent de changer.
- Kermesse

Toutes les activités seront organisées dans le respect des protocoles.

8. Point APE

- **Sapins de Noël** : Des sapins ont été vendus et ont rapportés 370€.
- **Chocolats de Pâques** : Les bons de commande ont été récupérés.
- **Dimanche après-midi jeux** : Une demande a été faite pour le dimanche 3 avril, la date est à confirmer. Ce moment est totalement gratuit. C'est un moment d'accueil et d'échanges famille-enfant.
- **Randonnée** : L'APE souhaite organiser une randonnée, un moment convivial pour se rencontrer à l'extérieur de l'école.
- **Fonctionnement de l'APE** : L'APE recherche des bénévoles donc, tout volontaire est le bienvenu.

Le prochain conseil d'école aura lieu **le jeudi 23 juin à 18h**.

La secrétaire de séance :
A. ROSSIGNOL

La directrice :
V. BAUFOND

Protocole sanitaire à compter du lundi 14 mars

A compter du lundi 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- **la fin de l'obligation du port du masque en intérieur** pour les élèves de l'école élémentaire ;
- **la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves** ;
- **la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives**.
- Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Toutefois, si les responsables légaux, les élèves ou les personnels le souhaitent, ils pourront continuer à porter le masque.

Dans quels cas le port du masque reste-t-il obligatoire ou fortement recommandé ?

Le port du masque demeure **obligatoire** dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants dès le CP.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, **le port du masque en intérieur est fortement recommandé, dès le CP** :

- pour les personnes « cas contacts » pendant 7 jours
- pour les personnes « covidées » pendant 7 jours suivant leur semaine d'isolement.